

TAXE AU SAC - CAS PARTICULIERS

Les familles

Les familles reçoivent une aide en début d'année. Le montant équivaut à 40 sacs de 35 litres par enfant de moins de 3 ans, soit Fr. 76.00 par enfant. L'état familial au 31.12 dans notre contrôle des habitants fait foi.

Les parents d'accueil

Les parents plaçants fourniront des sacs aux parents d'accueil. Les modalités seront communiquées directement par la structure de ce service.



Les incontinents

Que vous soyez en rapport ou non avec le CMS de Saxon, une solution visant à respecter la sphère privée à été développée avec le CMS. Si vous êtes suivis par le CMS la personne venant chez vous, fournira les sacs. Si vous n'êtes pas suivis, vous amenez une attestation de votre médecin au CMS, les sacs vous seront donnés. Le nombre de 40 sacs/an à été retenu. L'administration communale délègue cette tâche et ne reçoit aucune liste nominative des ayants droits. Le secret médical est total.



5 GESTES UTILES

RÉDUIRE

le suremballage
(acheter local)

RÉUTILISER

les vêtements
en offrant,
échangeant

REEMPLACER

les toxiques
par du savon

RÉPARER

les appareils,
les meubles

RECYCLER

en dernière
étape